



Sensibiliser 7

Encourager la mise en place d'initiatives « propreté » dans les communes, les entreprises et les commerces.

Contenu

L'idée était de lancer un appel à candidatures, afin de recruter des communes, des entreprises et des commerces de la zone de l'Intercommunale AIVE désireux de mettre en place un plan d'actions « propreté ». Ces communes, entreprises et commerces pilotes auraient été accompagnés dans l'élaboration et la concrétisation de leur plan d'actions et auraient communiqué sur les résultats obtenus, à l'échelle de la zone AIVE, dans un premier temps, puis à l'échelle de la Région wallonne dans un second temps.

Objectifs recherchés

Sensibiliser les acteurs publics et économiques à la problématique de la propreté.

Intégrer la question de la propreté dans les procédures de fonctionnement des communes, des entreprises et des commerces.

Faire de la lutte contre la malpropreté un argument pour l'image de marque des communes, des entreprises et des commerces.

Susciter l'émulation auprès des autres communes, entreprises et commerces de la zone AIVE.

Montrer l'exemple et favoriser l'adhésion des citoyens, de la clientèle et/ou des fournisseurs.

Public visé

Communes, entreprises et commerces.

Citoyens, clients, fournisseurs.

Acteurs / partenaires à impliquer

Intercommunale AIVE.

Espace Environnement.

Union Wallonne des Entreprises.

Union des Classes Moyennes.

Union des Villes et Communes de Wallonie.

Déroulement de l'action

L'appel à candidature n'a pas eu lieu. Nous avons opté pour rechercher des partenaires « pilotes » dans divers secteurs afin de mener à bien plusieurs projets avec la collaboration d'Espace Environnement. Les communes, quant à elles, ont ciblé l'Opération Commune et Rivières Propres (voir action nettoyer 4). Les contacts et suivis ont été réalisés avec les sociétés suivantes : Durbuy Adventure, Thomas et Piron, Houyoux construction, Transport Charlier, association des commerçants d'Arlon, Transport Penning et le TEC.

1) Secteur touristique

Durbuy Adventure

- s'est doté d'un règlement d'ordre intérieur très strict en matière de propreté ;
- a placé des poubelles de tri sur l'ensemble du domaine, cela a été couplé à un affichage informant les visiteurs sur la durée de dégradation des déchets jetés dans la nature, et l'importance du respect de la propreté ;
- distribue des sacs poubelle pour chaque kayak qui démarre du site ;
- a engagé deux personnes qui sont affectées à plein temps au nettoyage et à la délivrance de message de sensibilisation et de courtoisie ;
- place des autocollants portant le logo « Pure Province » sur l'ensemble des poubelles du parc, ainsi qu'aux endroits stratégiques.

2) Secteur de la construction

Thomas et Piron et Houyoux construction

Ces partenaires ont développé des outils de bonne gestion des déchets dans leur entreprise. Thomas et Piron a, de plus, introduit auprès de chaque constructeur une enquête de satisfaction intégrant la propreté sur les chantiers. T&P a été partant pour participer à des modules de formation/information pour leur personnel. Voir action « former 4 ».

3) Secteur commerçants

Association de commerçants d'Arlon

Une enquête a été préparée afin de collecter des informations auprès des commerçants sur leur perception de la propreté et de la gestion de l'espace public de la Ville d'Arlon (malpropreté, améliorations, sensibilisation, ...). L'enquête n'a pas pu être distribuée et le projet a été clôturé.

4) Secteur du transport

Transport Charlier

Ce partenaire a développé des outils de bonne gestion des déchets dans l'entreprise et a été partant pour participer à des modules de formation/information pour leur personnel. Voir action « former 4 ».

Les entreprises Penning :

De par ses activités pour le TEC, la société Penning est liée à la stratégie communicationnelle de l'entreprise publique. Aucune démarche particulière en faveur de la propreté à l'intérieur des bus, ni de sensibilisation des voyageurs n'est entreprise par Penning. Toute communication en la matière est impulsée par le TEC via ses campagnes régionales.

Le TEC :

Suite aux contacts avec la société Penning, nous avons entrepris les mêmes démarches auprès des TEC. La société ne voit pas comment organiser une communication spécifique sur le sujet auprès d'enfants pas toujours attentifs (enseignement spécial). De plus, le règlement d'ordre intérieur du TEC interdit de manger et de boire dans les bus. La sensibilisation à la propreté dans le bus deviendrait un paradoxe. La mission des accompagnatrices s'arrête à la sortie du bus et dès lors la responsabilité est transférée aux équipes éducatrices en ce qui concerne la sensibilisation et l'éducation des enfants.

En 2011, le TEC a toutefois accepté de placer les affiches de la campagne « petits déchets » dans ses bus « toutes lignes » (voir nouvelle action 6)

Bilan

Réalisé

Budget (hors personnel)

Affiches : 360 € HTVA

Budget Espace Environnement.



Autocollant Pure province sur les remorques de la société transport



Affichage mis en place par Durbuy Adventure

DURBUY Adventure
Outdoor Resort
ECO FAMILY PARK

CONSIGNES DE SECURITE NEDERGERMENTS
VEILIGHEIDSMATREGELEN VERBLIJVEN
SECURITY RULES ACCOMMODATIONS
SICHERHEITSMIASNAMMEN BEHERBERGUNG

REGLEMENT	DANGERS	SANCTIONS
FRANCE REGLEMENT RÈGLES REGELN	DANGERS GEVAREN DANGERS GEFAHR	SANCTIONS STRAFMAATREGELEN PENALTIES STRAFMASSNÄHMEN
1. RESPECTER LE MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION RESPECTER DE MATERIELEN DIE U TOEGESCHIKT WORDEN PLEASE RESPECT THE EQUIPMENT PROVIDED FOR YOU NIET TOEGESCHIKT MATERIELEN TOEGESCHIKT WORDEN		300 €
2. CALME EXCITE, respecter le matériel KALME EXCITE, respecter de materieel RESPECTER DE MATERIELEN DIE U TOEGESCHIKT WORDEN RESPECTER DE MATERIELEN DIE U TOEGESCHIKT WORDEN		100 €
3. INTERDICTION DE FAIRE DU FEU VERBODEN VUUR TE MAKEN NO FIRE ALLOWED VERBODEN VUUR TE MAKEN		100 €
4. INTERDICTION DE FUMER VERBODEN TE ROKEN NO SMOKING VERBODEN TE ROKEN		100 €
5. INTERDICTION DE JOUER AVEC LES EXTINCTEURS VERBODEN MET DE BRANDBLUSERS TE SPELEN NO PLAY WITH THE EXTINGUISHERS VERBODEN MET BRANDBLUSERS TE SPELEN		100 €
6. TENIR LES DOIGTS LOIN DES OUVERTURES CORRECTE ALEIDING VERPLAAT POSSIBILITIES TO BE HAZED VERBODEN NAUW BIJ OPENINGEN		100 €
7. NE RIJN JETER DANS LE JARDIN NIET IN DE TUIN WERPEN DO NOT TROW GARBAGE IN THE GARDEN VERBODEN AFVAL IN DE TUIN TE WERPEN		100 €
8. NE PAS BOIRE D'ALCOOL NIET DRINKEN VAN ALCOHOL NO ALCOHOL ALLOWED VERBODEN VAN ALCOHOL TE DRINKEN		200 €
9. STATUUSBEWISSEMENT CENDANT INTERDIT STATUSBESCHRIJVING VERBODEN STATUSBESCHRIJVING VERBODEN		30 €

En cas d'urgence, appelez le 112
In geval van noodgeval, bel 112
In case of emergency, call 112
Wanneer u noodgeval hebt, bel 112

Durbuy Adventure n'est pas responsable en cas de perte, vol ou dégradation des biens personnels pendant le séjour.
Durbuy Adventure is niet verantwoordelijk in geval van verlies, diefstal of beschadiging van persoonlijke bezittingen tijdens het verblijf.
Durbuy Adventure is not responsible in case of loss, theft or damage of personal belongings during the stay.
Durbuy Adventure is niet verantwoordelijk in geval van Verlies, Diefstal of Schade van persoonlijke bezittingen tijdens het verblijf.

112

RESPECTER LA NATURE
RESPECTER DE NATURE
RESPECTER DE NATURE

DURBUY GREEN Adventure
ECO FAMILY PARK

Déchets | **Temps de dégradation**

Papiers 	2-6 mois
Pelures d'orange ou trognon de pomme 	1-5 ans
Mégots de cigarette 	5 ans
Briques (plastique+carton) 	100 ans
Chewing-gums 	450 ans
Canettes et récipients aluminium 	1 000 000 d'années
Sacs plastiques 	
Bouteilles en verre Bouteilles en plastique 	

AMENDE 20€
pour tout dépôt de déchets hors des poubelles